

« L'IVG favorise la survenue du cancer du sein »

FAUX

Quelle que soit la méthode d'IVG choisie, des douleurs peuvent survenir. Des médicaments pourront vous soulager.

« Si je fais une IVG, mon entourage va être au courant »

FAUX

L'IVG est anonyme. Les professionnels de santé qui vont m'entourer sont tenus au secret professionnel.

« L'aspiration ça fait peur »

QUELQUE FOIS OUI, MAIS...

L'IVG chirurgicale est une aspiration du contenu utérin. C'est un geste rapide et efficace qui s'effectue sous anesthésie. Il est réalisable sous conditions jusqu'à 16 SA.

Vous pourrez repartir quelques heures après l'intervention en étant obligatoirement accompagnée.

« L'IVG médicamenteuse, c'est plus simple »

ÇA DÉPEND

N'hésitez pas à parler des avantages et des inconvénients de cette méthode avec les professionnels qui s'occuperont de vous. C'est une méthode efficace, avec un faible risque d'échec. Elle peut vous être proposée jusqu'à 9 SA à domicile par les médecins ou les sages-femmes conventionnés ; jusqu'à 16 SA en établissement de santé.

Que ce soit le préservatif, la pilule ou autre, la contraception est une affaire de couple.

Les sites utiles sur l'IVG et la contraception :

[www.ivg.gouv.fr](http://www.ivg.gouv.fr)  
[www.ancic.asso.fr](http://www.ancic.asso.fr)  
[www.ivglesadresses.org](http://www.ivglesadresses.org)  
[www.choisirsacontraception.fr](http://www.choisirsacontraception.fr)  
[www.onsexprime.fr](http://www.onsexprime.fr)  
[www.repere.re](http://www.repere.re)

Un numéro national renseigne également sur l'IVG, la contraception, la sexualité :

0800 08 11 11

# Idées reçues et IVG

## Interruption Volontaire de Grossesse

Depuis 1975, on peut interrompre une grossesse non prévue ou non souhaitée sans avoir à se justifier.

Des grossesses désirées sont quelques fois interrompues en cas de : séparation, perte d'emploi, découverte d'une maladie, deuil, sentiment d'incapacité à accueillir un enfant...

L'IVG est autorisée jusqu'à 16 semaines d'aménorrhée (SA).

16 Semaines  
d'aménorrhée(SA)  
=  
16 semaines  
sans règles.

« La contraception est une affaire de femmes »

**PAS SEULEMENT**

La contraception concerne autant les femmes que les hommes. S'impliquer ensemble permet d'éviter la survenue de grossesse non programmée.

« Je suis mineure. Sans l'accord de mes parents, je ne peux pas faire d'IVG »

**FAUX**

Si on ne peut pas obtenir l'accord de ses parents, on peut choisir une personne majeure de confiance pour être accompagnée dans les démarches d'IVG.

« L'IVG est un moyen de contraception »

**FAUX**

Il existe de nombreux moyens de contraception. La meilleure contraception est celle que vous aurez choisie. Médecins généralistes, gynécologues, sages-femmes sont là pour vous conseiller.

Aucune méthode de contraception n'est efficace à 100% (accident de préservatif, oubli de pilule, contraception mal adaptée au mode de vie...) et toute femme peut être confrontée à une IVG.

L'IVG n'est pas une contraception et doit rester le plus exceptionnel possible dans la vie d'une femme.

L'IVG, à la différence de la contraception, intervient une fois que la grossesse a démarré. Son intervention consiste à stopper cette grossesse par voie médicamenteuse ou chirurgicale.

« On peut se sentir triste après une IVG »

**PARFOIS**

Après l'IVG, on peut se sentir triste, tiraillée, ou soulagée.

Des professionnels de santé formés à l'IVG sont là pour vous accompagner.

« La pilule du lendemain c'est dangereux pour la santé »

**FAUX**

La pilule du lendemain n'est pas un moyen de contraception. C'est une contraception d'urgence ou de rattrapage pour réduire les risques de grossesse en cas de rapport sexuel mal protégé (oubli de pilule, rupture de préservatif, ...).

La pilule du lendemain peut parfois provoquer des saignements et perturber momentanément le cycle hormonal. La pilule du lendemain n'est pas "mauvaise" pour la santé.

« L'IVG c'est dangereux : ça peut rendre stérile »

**FAUX**

Quand l'IVG est réalisée dans de bonnes conditions (avec un professionnel de santé conventionné ou à l'hôpital), les complications sont rares.

« L'IVG ça coûte cher surtout si je n'ai pas de mutuelle »

**FAUX**

L'IVG et tous les examens nécessaires à sa réalisation sont pris en charge à 100% sans aucune avance de frais.

L'IVG est prise en charge à 100%

« Le droit à l'IVG est-il une avancée pour les femmes ? »

**OUI**

Quand l'IVG était interdit, des femmes ont parfois mis en danger leur santé ou leur vie pour interrompre une grossesse non désirée.

La loi Veil de 1975 est une avancée pour les femmes en France. Depuis, l'IVG est devenue un droit pour toutes.

L'IVG ne rend pas stérile et ne provoque pas le cancer

L'IVG ne diminue pas la fécondité !